

	OFFICE DE TOURISME Quai Cyrano Bergerac 1 rue des Recollets 24100 Bergerac Tel : 05 53 57 03 11 Portable : 06 07 69 38 61	Extrait du registre des délibérations de QUAI CYRANO OFFICE DE TOURISME BERGERAC
Nombre de membres En exercice : 12 Nombre de suppléants : 9 Titulaires : 5 Suppléants : 5 Pouvoirs : 1 Votants : 7	Séance du 13/02/2025 à 17 h 30 Date de convocation : 5/02/2025	
TITULAIRES PRESENTS : M Pascal Prévôt, Mme Laurence Rouan, M Anthony Castaing, M Roland Fray, M Joris Baudouin SUPPLEANTS PRESENTS : M Cédric Lougrat, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Yann Vergnaud EXCUSE : M Frédéric Delmares, Mme Michèle Dorange, M Jean-Jacques Chapellet, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier ABSENTS : Mme Sylvie Chevallier Secrétaire de séance : M Cedric Lougrat		
n°2025_01_04 <u>OBJET:</u> Avis du Comité de Direction sur Actualisation du règlement intérieur à Quai Cyrano Articles liés à l'exécution des frais professionnels	Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 à L133-10, Vu la Loi travail, article L 1311.1, Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano, Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano et notamment l'article 2 relatif à ses missions, Vu les statuts de cet EPIC, Vu la délibération 2024 – 02 – 11 relative au vote du règlement intérieur de l'EPIC, votée lors du comité de direction de l'EPIC le 11 avril 2024 Il est proposé au comité de direction d'approuver l'actualisation du règlement intérieur de Quai Cyrano par la mise à jour des mentions relatives à l'article 7: Exécution des activités professionnelles, paragraphe 7.5 en raison de leur actualisation sur le site officiel de l'administration française : servicepublic.fr au 1 janvier 2025. Les autres paragraphes et mentions du règlement intérieur restent inchangés. Le présent règlement vient en complément des dispositions conventionnelles applicables dans la branche professionnelle des offices de tourisme (convention collective N°3175) et en rappelle certains termes.	

Le présent règlement s'appliquera à l'ensemble du personnel de l'EPIC Quai Cyrano, quel que soit son statut.

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications éventuelles notamment en cas de révision des montants de remboursements de frais de déplacements autorisés par la Loi.

Ces modifications seront approuvées par le comité de direction le cas échéant.

Le comité de direction approuve le règlement intérieur tel qu'établi en annexe de la délibération

Délibération adoptée à l'unanimité.

Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne le 18 février 2025

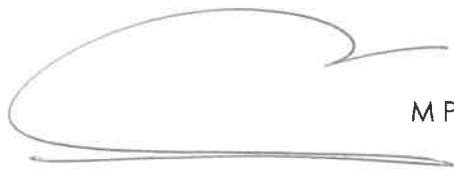

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme. Bergerac,
le 17 février 2025


Le Président,
M Pascal PREVOT